



Commission Locale de l'Eau du 1^{er} juillet 2022

Compte-rendu

Le vendredi 1^{er} juillet 2022, à 14h30, dans le salon d'honneur de la Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres et Mers, sous la présidence de M. Ringot, s'est tenue la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Delta de l'Aa.

Membres de la CLE présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- Conseil Régional des Hauts-de-France :
 - Mme Marie LERMYTTE-BAVAY
- Collectivités territoriales du Nord situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Nord) :
 - M. Guy PRUVOST, adjoint au Maire de Brouckerque
 - M. Bertrand RINGOT, maire de Gravelines
 - M. Jean-Pierre LEFEBVRE, adjoint au maire de Hoymille
- Collectivités territoriales du Pas-de-Calais situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Pas-de-Calais) :
 - M. Thierry ROUZE, maire de Polincove
 - M. Jean-Marie LOUCHEZ, conseiller municipal d'Audruicq
 - M. Bernard DELALIN, maire de Nielles-les-Calais
 - M. Bruno DEMILLY, maire de Campagne-les-Guines
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
 - M. Denis MEENS

Collèges des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- Chambre d'Agriculture de région Hauts-de-France :
 - M. Hubert VANDERBEKEN
 - M. Bertrand BODDAERT
- Union des waterings du Nord :
 - M. Bernard CALOONE
- Fédération de pêche du Pas-de-Calais :
 - Mme Jocelyne CADET
- Société « Lyonnaise des Eaux » (SUEZ) :
 - Mme Sylvie BARBON LREOY

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Direction Départementale des Territoires de la Mer du Nord :
 - M. Pierre WILLERWAL
- Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement
 - M. Laurent LEJEUNE
- Agence de l'Eau Artois-Picardie :
 - M. Ludovic LEMAIRE

Participants non-membres de la CLE

- M. Vincent MAERTENS, Section de Waterings du Nord
- Mme Fanny SERRET, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Mme Patricia LEFEVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie
- M. Xavier CHELKOWSKI, AGUR Dunkerque
- M. Philippe PARENT, Institution Intercommunale des Waterings
- Mme. Lucie PONS, Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
- M. David DESMEDT, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
- M. Fabrice MAZOUNI, Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Membres de la CLE excusés

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- Conseil Départemental du Nord :
 - Mme Martine ARLABOSSE
 - Mme Christine DECODTS
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais :
 - Mme Sophie WAROT-LEMAIRE
- Collectivités territoriales du Nord situées en tout ou partie dans le périmètre du SAGE du Delta de l'Aa (sur proposition de l'association départementale du Nord) :
 - M. Patrick THEODON, marie de Ghyvelde-les-Moères
 - M. David BAILLEUL, Maire de Coudekerque-Branche
- Institution Intercommunale des Waterings :

- M. Christian DELASSUS
- SYMVAHEM
 - M. Jacques-André DELACRE

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- Association agréée de protection de l'environnement « Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est » :
 - M. Michel MARIETTE

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Direction Départementale des Territoires de la Mer du Pas-de-Calais :
 - M. Benoit ANQUEZ

Ordre du jour :

- Validation des comptes-rendus des réunions de CLE du 04 et 24 Mars 2022
- Présentation des différentes dispositions du SDAGE concernant les SAGE
- Proposition d'une feuille de route du SAGE du Delta de l'Aa
- Les Groupes Thématiques
- Retour sur la réunion InterSAGE du 12 Mai 2022
- Questions diverses

Début de la réunion :

M. RINGOT accueille les participants, les remercie pour leur présence et remercie la CAGCTM pour son accueil.

M. DESMEDT remercie la CLE de s'être déplacée à Calais et excuse Mme BOUCHART.

M. RINGOT présente les différentes excuses. M. CALOONE exprime l'excuse de M. GRONDEL et M. ROUZE celle de M. DELACRE.

Validation des comptes rendus :

Ces comptes-rendus ont été envoyés par mail avec les invitations à cette réunion. Pour rappel, la première réunion concernait principalement le sujet des zones humides et la stratégie que devait adopter le SAGE concernant ce sujet. Il avait été choisi de s'orienter sur l'élaboration de listes partielles de zones humides à restaurer/réhabiliter en attendant d'avoir un inventaire complet. Ce choix s'est décidé notamment au regard de projets en attente, tel celui du GPMD, qui pouvaient être bloqués par rapport à la compensation. Une méthodologie a été présentée et validée par la CLE.

La seconde réunion portait sur une proposition de liste partielle des zones humides sur le territoire portuaire dans le cadre de son projet CAP 2020. Celle-ci a été validée.

M. RINGOT indique que le développement du Port Ouest devrait permettre d'accueillir jusqu'à 4 porte-conteneurs en même temps. La croissance du port dépasse celle des port Belges.

M. RINGOT demande s'il y a des remarques.

M. LEMAIRE demande à rectifier la liste des présents de la réunion du 24 Mars, il était présent.

Les comptes-rendus sont validés sous réserve de la prise en compte de la correction.

Présentation des différentes dispositions du SDAGE concernant les SAGE

M. RINGOT indique que les documents du SDAGE Artois Picardie sont disponibles et ont été envoyés aux mairies. Il laisse la parole à M. Mercier.

Présentation :

M. Mercier présente les dispositions du SDAGE qui concernent le SAGE du Delta de l'Aa.

Discussion :

M. LEMAIRE indique que le SDAGE ne devient pas plus contraignant mais plutôt plus ambitieux, aux yeux des services de l'Etat. Les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) n'ont pas été atteints par la France (50 % de masses d'eau en bon état). L'Agence de l'Eau a une forte attente concernant le territoire du Delta de l'Aa, le SAGE n'était déjà pas compatible au précédent SDAGE 2016-2021. Le projet de SAGE révisé doit être validé en CLE au plus tard pour le 31 décembre 2024.

M. ROUZE ajoute que la Hem doit rester en bon état. Afin de conserver ces objectifs il faut que le poste d'animation du SAGE soit renouvelé pour ne pas être en position délicate. M. PARENT devrait s'y employer. Le départ de l'animateur actuel va dans un premier temps pénaliser le SAGE car il faudra que le nouvel animateur s'approprie les enjeux du territoire. Il faudra donc être très actif pour faire vivre le SAGE.

M. RINGOT indique que l'Institution Intercommunale des Wateringues a été amenée à redélibérer dans les différentes intercommunalités pour acter la prise en compte de la compétence par celle-ci en remplacement du PMCO. L'institution a lancé le recrutement pour le SAGE ainsi que pour le PAPI (les animateurs actuels étant sur le départ). De nouveaux locaux ont été trouvés sur Saint Omer pour accueillir du personnel supplémentaire. L'Institution monte en puissance, avec un fort enjeu financier, notamment via l'énergie. Les intercommunalités ont accepté le plan de financement de 600 000 €. Il rappelle aussi le besoin du soutien financier de l'Agence de l'Eau pour accompagner le SAGE notamment.

M. CHELKOWSKI demande des explications concernant la disposition A-5.1 du SDAGE concernant les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF). La Hem étant ciblée cela signifie que le travail ne sera pas fait sur le delta et les wateringues ?

M. MERCIER indique que selon les deux départements (Nord et Pas-de-Calais), la définition des cours d'eau n'est pas la même. La définition d'un EBF sur un canal, un wateringue peut s'avérer très compliquée du fait que ceux-ci ont été creusés par l'Homme. C'est pour cela qu'il faut dans un premier temps prioriser la Hem.

M. LEMAIRE indique que dans le SDAGE ce n'est pas à la CLE de réaliser le travail sur l'EBF. En revanche, elle identifie les secteurs sur lesquels les établissements compétents en matière de GEMAPI doivent réaliser le travail.

M. CHELKOWSKI indique que cela pourrait être compliqué pour les collectivités de réaliser ce travail.

M. LEMAIRE ajoute que les collectivités ne sont pas seules. La CLE est aussi là pour les aider. Des structures de bassin existent aussi et ont des données. La question est de savoir si le travail doit être fait sur l'ensemble du territoire ou s'il faut prioriser des secteurs. La Hem étant le seul cours d'eau naturel sur le SAGE, la définition de l'EBF doit se faire prioritairement sur ce bassin. Rien n'empêche ensuite de réaliser le travail sur le reste du territoire. Un travail est mené par l'Agence de l'Eau et les services de l'Etat pour la rédaction d'un document d'accompagnement qui puisse aider les collectivités à travailler sur ce sujet.

Proposition d'une feuille de route du SAGE

Présentation :

M. MERCIER présente la proposition de feuille de route du SAGE du Delta de l'Aa. Il rappelle que la convention d'animation du SAGE pour la période 2022-2024 indique que le projet de SAGE révisé devra être présenté en CLE au plus tard au 31 décembre 2024.

Discussion :

M. RINGOT indique que les élus ont la charge de décider/valider ou non le projet.

M. PRUVOST note que l'inventaire des zones humides est à réaliser entre novembre 2022 et juillet 2023. Les élus doivent être intégrés à la réflexion sur l'inventaire des ZH. Une méthodologie avait été proposée, sera-t-elle réutilisée ?

M. RINGOT indique que la concertation est la clé de la réussite de cette mission. Le futur chargé de mission du SAGE devrait faire preuve de capacités à expliquer et communiquer.

M. PRUVOST indique que l'inventaire de 2017 aurait pu très bien se passer si les élus locaux avaient été dans la boucle dès le début.

M. RINGOT indique qu'il faudra prendre en compte des erreurs précédentes pour ne pas les reproduire.

M. CHELKOWSKI rappelle qu'une méthodologie a été mise en place pour le Port de Dunkerque. Une zone humide identifiée est une zone humide, il ne peut pas y avoir de débat. Est-ce bien cette méthodologie qui sera appliquée au reste du territoire ?

M. MERCIER indique qu'effectivement la méthodologie doit être déployée sur le reste du territoire. Deux options se présentent :

- inventaire en régie à l'IIW
- externalisation via un bureau d'études.

Si le choix de l'externalisation se fait, il conviendra de modifier le cahier des charges pour tenir compte de la méthodologie développée début 2022.

Concernant la méthodologie en elle-même, elle devra être affinée et ajustée pour la rendre plus robuste. Un travail pédagogique sera envisagé avec les usagers et les élus afin de présenter la démarche et son objectif. L'intérêt est de ne pas confondre les réglementations liées à l'urbanisme, l'environnement et le SAGE.

M. PARENT comprend les ambitions, les enjeux de communication et de concertation. Il précise que l'Institution se renforce d'abord via la prise du PAPI et du SAGE mais aussi par le recrutement d'un directeur adjoint. Cela permettra de tenir les délais.

M. RINGOT indique que la centralisation des compétences est un souhait des services de l'Etat et c'est pour cela que l'Institution se renforce. Il y a aussi la gestion de nouveaux canaux.

La feuille de route est validée.

Les Groupes Thématiques :

Présentation :

M. RINGOT présente les différents Groupes Thématiques et leurs rôles au sein de la CLE et pour le SAGE.

Discussion :

Après présentation il invite les membres présents à se manifester pour intégrer un ou plusieurs groupes. Un courrier sera également rédigé pour inviter les membres de la CLE à participer à ces GT.

M. PARENT indique qu'une des premières tâches du futur animateur et aussi du futur directeur adjoint sera de rencontrer les membres de la CLE pour récolter les différents points de vue sur la CLE, le SAGE et l'avenir du territoire.

Retour sur la réunion InterSAGE du 12 Mai 2022 :

Présentation :

Le 12 mai dernier, les bureaux des deux CLE de l'Audomarois et du Delta de l'Aa se sont réunis à Esquerdes sur le territoire de l'Audomarois. A ce titre, M. RINGOT tient à remercier M. MEQUIGNON pour son accueil chaleureux et pour les échanges francs et directs durant cette réunion. Cette réunion avait pour objectif de faire discuter des enjeux, problématiques et possibilités de collaboration à l'échelle du bassin versant de l'Aa.

Il a tout d'abord été présenté aux deux bureaux un rapide tour d'horizon des différentes ressources et usages de l'eau sur le bassin versant de l'Aa :

- Eau de surface
- Eau souterraine
- Les différents usages :
 - Potable
 - Irrigation
 - Navigation
 - Industrie

A noter qu'une partie de la ressource en eau de l'Audomarois est exportée sur le dunkerquois.

La règle 1 du SAGE audomarois sur les volumes prélevables a été également présentée.

Il a été convenu qu'il fallait maintenir et entretenir une étroite relation entre les deux territoires de SAGE afin de conserver une cohérence des actions sur le bassin versant de l'Aa.

Un des premiers sujets à discuter concerne la demande d'autorisation temporaire de prélèvements en eau de surface pour le secteur des wateringues du Pas-de-Calais, faite par l'Association des irrigants de Nord Pas de Calais. Des échanges avec l'association permettraient de comprendre plus en détails le fonctionnement de l'irrigation et avoir davantage d'informations sur les volumes prélevés, les méthodes, les moyens mis en place pour économiser la ressource. L'objectif serait de pouvoir rédiger un avis conjoint des deux SAGE sur les demandes futures.

Discussion :

M. MERCIER ajoute qu'il y a eu quasiment deux mois d'écart entre les demandes d'avis de prélèvement pour l'irrigation entre le Pas-de-Calais et le Nord. Un courrier a été rédigé et signé pour favoriser une synchronisation des dossiers et discuter avec l'association des irrigants.

M. PARENT indique qu'il est possible de discuter avec la Lys concernant l'interSAGE. Le sujet des crues peut aussi être discuté.

Concernant l'association des irrigants, M. MAERTEN indique qu'ils sont tout à fait disposés pour une rencontre et qu'une date a été d'ores et déjà fixée.

Questions diverses :

M. PARENT indique que l'Institution porte une étude prospective sur le sujet du changement climatique. Cela viendra enrichir les débats futurs pour les SAGE.

Concernant l'Institution, M. RINGOT indique qu'une visite d'ouvrages est prévue le 08/07/2022, à Calais, Gravelines, Dunkerque et Bergues.

M. PARENT indique que l'Institution se renforce au niveau de la communication, d'abord via le nouveau site internet mais aussi par la communication autour de l'étude prospective.

M. LEMAIRE souhaite dans un premier temps remercier au nom de l'Agence de l'Eau le travail de M. MERCIER depuis son arrivée et lui souhaite une bonne route. Dans un second temps, il aimerait avoir des explications concernant la période de transition. En effet, l'institution a lancé le recrutement mais n'est pas encore structure porteuse du SAGE.

M. RINGOT indique que le PMCO peut transmettre les demandes d'avis à l'Institution.

M. PARENT ajoute qu'au niveau de l'institution il y a déjà beaucoup de travail et il faut se coordonner avec le PMCO.

M. LEMAIRE indique que l'Agence de l'Eau en partenariat avec l'ARS a publié la carte de qualité des eaux de baignade. Il souligne la bonne qualité des eaux de baignade et l'obtention du drapeau bleu pour certaines plages. Cela prouve que lorsque des efforts sont faits les résultats sont atteignables.

M. RINGOT remercie les participants, leur souhaite de bonnes vacances et clôt la séance.